

PROGRAMME DE FORMATION REFERENT SECURITE

(Version 2 – 03-2024)

Prérequis : Aucun.

Modalités et délai d'accès à la formation : Environ 2 mois à réception des documents contractuels signés.

Public visé : Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de référent sécurité en matière de santé et sécurité au travail.

Participants : de 1 à 10 participants par session.

Durée de la formation : 3 jours, soit 21 heures (Possibilité de séquencé les sessions)

Format : Présentiel.

Spécialité de formation : 333 - Enseignement, formation.

Modalités d'évaluation : Test d'évaluation en entrée et sortie de formation – Quiz - Mise en situation. Travail intersession.

Votre contact : CLEMENCEAU Eric – 07 77 46 45 10 – e.clemenceau@f2st.fr - www : f2st.fr

Accessibilité Handicap : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Un temps d'analyse des besoins étude des conditions d'accès et des moyens de compensation sera réalisée afin d'identifier la faisabilité et les moyens de compensation et d'adaptation nécessaire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION & COMPÉTENCES VISÉES

Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels :

- Être capable de situer l'entreprise au regard de la prévention des risques.
- Être capable de repérer les risques d'atteinte à la santé des salariés.
- Être capable d'identifier des mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques.
- Être capable de contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail (registres obligatoires, document unique, plan de prévention...).
- Être capable de situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Exposés didactiques.

Mise en situation.

Échanges entre les participants.

Mise en pratique en entreprise lors d'un travail en intersession.

Support correspondant aux éléments abordés durant la formation remis sur clé USB fournie par l'organisme de formation.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les fonctions du référent sécurité :

- Le rôle, fonctions et champ d'intervention du référent sécurité.

Rechercher et exploiter les sources d'informations externes :

- Documentation, sites internet.

Situer son rôle parmi les acteurs en Santé Sécurité au Travail :

- Les acteurs internes et externes et leur rôle respectif.

La prévention, définition et notions importantes :

- Définition accident du travail, maladie professionnelle, accident de trajet ...
- Notion de danger, dommage, risque.
- Mécanisme d'accident.
- Les conséquences d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.
- Les valeurs du réseau prévention.
- Chasses aux risques.
- Visite de l'établissement.

Les indicateurs :

- Les statistiques.
- Les outils de repérage GPSST.

Les principaux registres et documents :

- Le règlement de l'entreprise.
- Le registre des accidents graves et imminents.
- Le registre des accidents bénins.
- Le registre de soins.
- Le registre des visiteurs.
- Le plan de prévention.
- Le protocole de sécurité.
- Le registre de sécurité.
- Le livret d'accueil.
- Le PAPRI Pact.
- Le DUER.

L'évaluation des risques professionnels (le Document Unique) :

- Les enjeux et le cadre réglementaire.
- Les principes généraux de prévention.
- Les différentes étapes de la démarche d'évaluation des risques.
- L'analyse des risques.
- L'élaboration du plan d'action.

Les risques professionnels (étude de différents risques) :

- Le travail sur écran.
- Le risque chimique.
- Le risque de chute.
- Le risque incendie.
- Les risques psychosociaux.
- Le risque lié à l'activité physique ...

L'analyse de l'accident du travail :

- La responsabilité pénale en cas d'accident.
- Les différentes phases de l'analyse.
- La méthode de l'arbre des causes.

Les visites périodiques :

- Les contrôles réglementaires.
- Les visites périodiques.

Les équipements de travail :

- Les Equipements de Protection Individuelle.

Les formations en Santé et sécurité au travail :

- Les différentes formations en santé et sécurité au travail.

Pour illustrer la formation, il est intéressant que les stagiaires puissent emporter le jour de la formation les documents suivants :

- Bilan annuel de prévention.
- PAPRIACT.
- Document unique.
- Livret d'accueil.
- Plan de prévention.
- Protocole de sécurité.